

VILLE DE FLINES-LEZ-RACHES



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ARRETE DU MAIRE N° 128_2024

Je soussignée Annie GOUPIL, Maire de FLINES-LEZ-RACHES

Vu la demande ci-jointe,

**Vu les articles L3334-2 et L3352-5 du Code de la Santé Publique,
Vu les Articles L2212-2 et/ou L2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales ;**

Arrête :

Monsieur BULTEZ Arnaud

65 rue du Moulin

59148 FLINES-LEZ-RACHES

Association :

ACF – Artisans et Commerçants Flinois

Est autorisé à ouvrir un débit temporaire de Boissons de 3èmes catégories

Salle d'œuvres municipale

Le dimanche 1^{er} septembre 2024 de 10 heures à 18 heures

À l'occasion de la :

Fête des métiers

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Flines-Lez-Râches, le 25 juin 2024.

Le Maire,



Signé

Annie GOUPIL